



## Téléservice : Achat de timbres fiscaux pour le permis bateau


Ministère chargé des finances

Permet d'acheter des timbres fiscaux électroniques pour l'inscription à l'examen théorique et la délivrance du permis bateau.

Le timbre électronique peut être délivré sur 2 supports :

- un document PDF avec un code 2D qui peut également être scanné directement depuis un téléphone, une tablette par le service chargé de recevoir votre demande,
- ou un SMS contenant l'identifiant à 16 chiffres du timbre qui sera accepté par l'agent chargé de traiter votre dossier.

À l'issue de l'achat en ligne, vous recevrez votre ou vos timbre(s), ainsi que les justificatifs associés.

Accéder au  
service en ligne   
(<https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixSeries.jsp>)

Vérfifié le 07 mai 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PARTICULIERS

- Permis "Extension grande plaisance eaux intérieures" (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14023>)
- Permis bateau de plaisance option côtière (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18988>)
- Permis bateau de plaisance option eaux intérieures (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14022>)
- Permis plaisance option côtière Extension hauturière (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18989>)
- Que faire en cas de perte, vol ou détérioration du permis bateau de plaisance ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2083>)